



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 juillet 2023

Date de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Référent déontologue ;
- 2- Etat des lieux des salles communales : indemnité ;
- 3- Délibération association de l'Espérance ;
- 4- Travaux divers ;
- 5- Questions diverses.

Présents :

Jean-Marc GIRAUD, Leitia BERNICAT, Jean-Christophe GUILLON, Pierre SALAZARD, Fernand BERCHOUX, Hervé PONTILLE, Michel PATUREL, Pierre BUCCO, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Nicolas PONTILLE, Myriam CORTEY

Absents : Paula RODRIGUES, Sandrine BLEIN

Pouvoirs déposés :

Sandrine BLEIN à Michel PATUREL

Secrétaire élu pour la séance : Michel PATUREL

- Approbation procès-verbal -

Approbation par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance du conseil précédent du Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.

- DECISIONS -

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-132 : Maison Jacquetton	0,00 €	95,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	95,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	95,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	95,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	95,00 €	95,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 25 mai 2023, il avait été décidé de déléguer au CDG42 la mission d'assistance et de conseil en signant une convention. Après plus de renseignements auprès du CDG42, l'adhésion à cette convention est de 10 €uros par membre du conseil municipal et par an.

Nous avons reçu un mail d'information via l'AMF42 concernant la mise en place en interne d'un référent déontologue. Les mairies doivent prendre contact directement avec un référent déontologue dont la liste nous a été donnée par l'AMF42. Il n'y a pas de cotisation mais la mairie doit prendre en charge les frais de déplacement et de logement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- CONFIRME leur choix de déléguer cette mission au CDG42 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour rendre exécutoire cette décision.

ETAT DES LIEUX DES SALLES COMMUNALES INDEMNITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20 avril 2023, les tarifs et règlements des salles communales ont été mis à jour. Il avait été évoqué le problème des états des lieux qui ne se faisaient plus.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de rechercher une personne qui pourrait se rendre disponible pour cette mission.

Monsieur Jean-Pierre BUCCO, conseiller municipal, se porte candidat.

Monsieur le Maire souhaite mettre en place une délégation pour les domaines suivants : gestion des états des lieux des salles communales.

Monsieur Jean-Pierre BUCCO sort de la salle du conseil afin que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur Jean-Pierre BUCCO, conseiller municipal pour la gestion des états des lieux des salles communales ;
- DECIDE d'allouer, avec effet au 1er août 2023 une indemnité de fonction à Monsieur Jean-Pierre BUCCO, conseiller municipal ;

Et ce sur la base du taux maximum de 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant annuel de 600 €uros. Cette indemnité sera versée annuellement.

DELIBERATION ASSOCIATION L'ESPERANCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme avait été votée au compte 65748 du budget communal 2023 pour le versement de subventions aux associations.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'association de l'Espérance s'est gracieusement proposée pour venir jouer lors de l'inauguration de la Maison Jacquetton et du Préau. Ils ont également fourni un podium.

Monsieur le Maire propose, pour les remercier, de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 50 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 €uros à l'association l'Espérance ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire dresse un état des lieux des travaux en cours et à venir.

- **LA FOREST :**

- ✓ La pose des chicanes au niveau de la rue de la Forest est terminée. Suite aux normes qui nous ont été imposées par le Département, nous pouvons en conclure qu'elles ne font pas forcément réduire la vitesse des automobilistes : l'écart entre les deux étant trop important, les voitures passent au milieu sans ralentir. Le Département nous imposait une distance de 20 mètres entre les deux avec une largeur de 3,50 mètres.

Des questions se posent :

- Faut-il rajouter des marquages au sol ?
 - Faut-il mettre des plantations sur les chicanes ? Une réglementation doit être respectée et nous ne pouvons pas mettre de plantes qui empièteraient sur la route. De plus, la végétation doit être basse.
- ✓ Des riverains nous ont interpellés sur le fait que lors qu'il pleut, l'eau emmène des cailloux sur la route. Cela est dangereux pour les vélos, les motos ou les trottinettes. Les agents effectueront des tranchées le long de la rue afin que l'eau ne ruisselle plus sur la chaussée. De plus, l'enrobé doit être refait par le Département.

- **CHEMIN DE RONDE :** suite à un problème d'enrobé dans un camion, une portion du chemin de ronde a été refaite par l'entreprise Pontille TP.
Mme Maryline PANENC : résidente du chemin de Ronde a constaté que depuis que la rue a été refaite, les gens roulent beaucoup plus vite alors qu'il n'y a aucune visibilité.
M. Hervé PONTILLE : pourquoi ne pas mettre le chemin de Ronde en sens unique ?
M. le Maire : mettre la rue en sens unique est compliquée avec la Maison de Retraite car les camions ne passent pas au niveau du cimetière.
- **CANALISATION :** une canalisation a été cassée suite à un arbre qui s'est dessouché dans le pré de M. DE COUËSPEL. Cette canalisation est toujours en service. Il va falloir prévoir des travaux rapidement.
- **ECOLE TRAVAUX ETAGE :** les délais du début de travaux ont été respectés. Après avoir démonté le premier plancher, il a été préférable de démonter également le deuxième plancher car ce dernier n'était pas en bon état.
Lors du démontage des cloisons, le plafond est tombé.
- **TRAVAUX AGENTS COMMUNAUX :**
 - Changement d'une planche de rive au-dessus de la porte de la salle d'évolution ;
 - Fermeture en totalité du cabanon et installation d'une nouvelle porte ;
 - Retouches de peinture suite à la pose de l'écran ont été effectuées en classe maternelle ;
 - Pose de panneaux LED à la place des néons en classe de CP ;
 - Enrobé : deux camions au lieu de trois ont été commandés cette année suite à l'augmentation des tarifs.

QUESTIONS DIVERSES –

- **AIRE DE JEUX** : Les jeux commandés pour le lotissement de l'Hippodrome seront livrés la première semaine d'août. Ils seront posés par nos agents.
Nicolas PONTILLE : comme ils ne sont pas posés par une entreprise, nous sommes nous renseignés au niveau de l'assurance ?
Le Maire : oui, nous avons pris contact avec notre assureur. La commune est bien couverte.
- **MAIRIE** : la mairie sera fermée pour les congés d'été du 7 au 21 août inclus.
- **ELECTION DES SENATEURS** : deux rendez-vous sont fixés pour une rencontre avec les prochains candidats : le 21 juillet à 16h et le 14 septembre 2023.
- **TAXE LOGEMENTS VACANTS** : Une délibération est à prendre avant fin octobre si la commune souhaite appliquer la taxe sur les logements vacants.
La Copler nous comptabilise 27 logements vacants sur la commune, selon les statistiques de 2018.

Mme Carole IAFRATE, conseillère municipale, a déposé sa démission à Monsieur le Maire. Elle est donc radiée du Conseil Municipal de Lay à partir du vendredi 21 juillet 2023.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 21 septembre 2023.

PV arrêté en date du jeudi 21 septembre 2023

La secrétaire de séance,
M. Michel PATUREL



Le Maire,
M. Jean-Marc GIRAUD

